

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon-Mdi-Pyrénées

Direction Energie Connaissance Département Autorité Environnementale

Réf. Chr : 85716

Nos réf.: 2016-001870

Affaire suivie par: Eric BOUSQUET

Tél. 04 34 46 66 90 - Fax : 04 67 15 68 12

eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr

à

Monsieur le préfet de l'Hérault Préfecture de l'Hérault

34 Place Martyrs de la Résistance

2 3 MARS 2016

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-

34000 Montpellier

Montpellier, le

Midi-Pyrénées,

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de Mise à 2x2 voies de la Rocade nord (RD612) de Béziers (34) déposé par Conseil Général de l'Hérault - Département Routes.

Par courrier reçu le 20/01/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de DUP relatif au projet de mise à 2x2 voies de la Rocade nord (RD612) de Béziers (34) déposé par Conseil Départemental de l'Hérault.

En application de l'article R.122-7 Il du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

our le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND